



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution

Question écrite n° 50081

Texte de la question

M. Michel Blondeau demande à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de bien vouloir lui indiquer ce qu'il entend prendre comme mesure pour compenser les conséquences financières de la réforme du financement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Celle-ci en effet, se traduit, pour de nombreux départements, dont l'Indre, par une réduction très sensible (1,2 MF) de la dotation de l'Etat du FNDAB. De très nombreuses communes appartenant à des départements ruraux défavorisés, qui comptaient sur une dotation de 1997 compatible avec les programmes d'équipements en matière d'assainissements et d'alimentation en eau potable qu'elles s'étaient fixées comme objectif, vont être déconcentrées par ce revirement de l'Etat et pénalisées au regard des handicaps économiques et sociaux dont elles souffrent déjà. Le conseil général de l'Indre qui consacre une part importante de ses fonds propres pour encourager des communes à réaliser ce type de travaux se trouve soudain mis en « port-a-faux ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ce qu'il entend prendre comme dispositions pour que l'Etat honore ses engagements à l'égard des départements les plus défavorisés.

Données clés

Auteur : [M. Blondeau Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50081

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1586